

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Point sur la situation économique

Actions de l'Etat pour soutenir l'économie neuchâteloise

La chancellerie d'Etat communique :

Ce jeudi 19 mars 2009, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, a présenté le bilan économique 2008 du canton de Neuchâtel et l'action du Conseil d'Etat en matière de soutien à l'économie et aux entreprises. Il a notamment présenté les propositions du Conseil d'Etat pour alimenter à hauteur de 15 millions le Fonds de promotion de l'économie et il a détaillé l'utilisation de ce fonds destiné à soutenir les entreprises qui en feraient la demande.

Bilan 2008 : poursuite de la diversification du tissu économique et exportations en hausse

Malgré la dégradation de la situation économique et financière intervenue au quatrième trimestre 2008, le bilan chiffré de l'année 2008 est particulièrement satisfaisant. Si les résultats de l'année 2007 étaient déjà très bons, les exportations neuchâteloises ont encore progressé de 14, 8 % pour atteindre 8 milliards 168 millions de francs, alors que la hausse moyenne suisse des exportations s'est établie à + 4,7%.

Dans le canton de Neuchâtel, le nombre total d'emplois a lui aussi continué d'augmenter (+ 1, 3%) pour atteindre 90.900 places de travail. La balance de la création d'entreprises rapportée à leur radiation constitue aussi un motif de satisfaction puisque l'on enregistre un excédant de 193 unités (681 entreprises créées, 488 radiées). Le tissu industriel s'est non seulement diversifié au fil des années, comme le montre par exemple la part importante de l'exportation des produits des industries chimiques et connexes (25% du total des exportations), mais il s'est aussi intensifié puisque l'on y dénombre 193 entreprises de plus qu'en 2007.

En 2008, 15 projets endogènes ont été soutenus pour un total de 4, 6 millions de francs. Ces projets présentent un potentiel d'investissement de 156 millions de francs. Depuis 2004, 138 projets furent soutenus à hauteur de 30,8 millions pour un potentiel d'investissement de 1, 56 milliard de francs.

Durant la période, la promotion économique a achevé sa mue: nouvelle stratégie et structures renforcées et concentrées. Soucieux de veiller à une diversification du tissu économique cantonal basée sur ses compétences clés distinctives, le Conseil d'Etat veut soutenir et accompagner les projets d'entreprises, favorisant et accélérant le passage « de l'idée au produit commercialisé ».

Alimentation du Fonds de promotion de l'économie pour soutenir les entreprises

Dans son projet de plan de soutien, le Conseil d'Etat soumet au vote du Grand Conseil une demande de dotation à la fortune du Fonds de promotion de l'économie d'un montant de 15 millions de francs, afin de disposer cas échéant des moyens financiers nécessaires pour soutenir de manière efficace les entreprises du canton en proie à des difficultés provoquées par la brusque dégradation économique. Il est ici utile de rappeler que le but du Fonds de promotion de l'économie vise le maintien et le développement de l'activité économique et des emplois tout en prenant compte des intérêts régionaux.

Les bénéficiaires potentiels

Ce Fonds servira à financer diverses mesures de soutien destinées aux entreprises exerçant une activité orientée vers les marchés extérieurs, basée sur des produits et marchés innovants ou diversifiés et concourant à maintenir ou créer des emplois directement et/ou auprès de ses partenaires dans le canton de Neuchâtel (fournisseurs, sous-traitants, etc.). Les mesures s'adressent sans distinction à des projets d'entreprises existantes ou issus de nouvelles implantations.

Les mesures proposées

Ces mesures visent à soutenir deux axes : l'accès aux sources de financement par la prise en charge partielle des intérêts facturés et payés par l'entreprise à sa banque et l'émission d'un cautionnement à des fins de garanties complémentaires des lignes de crédit accordées par la banque. Ce premier axe est complété par la possibilité de soutenir des actions spécifiques planifiées par l'entreprise afin de garantir un avantage distinctif en terme de développement, par exemple nouveaux produits.

Naturellement, les besoins de chaque entreprise seront analysés individuellement et il n'est pas à exclure que d'autres types de soutien puissent être envisagés.

Processus d'octroi

Pour obtenir le soutien de l'Etat, une entreprise devra déposer un dossier auprès du Service de l'économie. La décision sera rendue par l'autorité compétente désignée. Dans le cas d'une réponse positive, le soutien sera mis en oeuvre avec les banques commerciales intéressées et la Coopérative romande de cautionnement (CRC PME). Un suivi mensuel des demandes est en outre prévu, comme un point de situation avec les partenaires de l'opération.

La procédure complète et les critères d'octroi feront l'objet d'une communication propre en temps opportuns.

Volonté d'action et force de proposition du Conseil d'Etat

La gravité de la dégradation de la situation économique entraîne une recrudescence du chômage, une forte hausse des demandes de chômage partiel et pourrait se conclure par des licenciements collectifs importants. Notre économie est fragilisée. Parce qu'il a pris au sérieux, dès octobre 2008, la gravité de la crise économique et financière, le Conseil d'Etat présente aujourd'hui des mesures de soutien à l'économie (10 millions au travers du fonds de promotion de l'économie, 10 millions au travers de celui de l'intégration professionnelle et 4 millions par celui de l'énergie).

Si le Grand Conseil valide ces propositions, Neuchâtel deviendra le premier canton suisse à disposer d'un plan de soutien effectif à l'économie au service de la population neuchâteloise et des entreprises actives.

Neuchâtel, le 19 mars 2009